

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

**Travaux d'urgence relatifs à la mise en sécurité de la  
chapelle St Jean - 25Tx114 Bis**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
Vendredi 16 janvier 2026 à 12 :00

**Centre Hospitalier de Sens**  
1 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN  
BP 108  
89108 SENS Cedex

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                   | 3  |
| 1.1 - Objet.....  | 3  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                   | 3  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                             | 3  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                    | 3  |
| 1.5 - Nomenclature.....   | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                         | 5  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                        | 5  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                        | 5  |
| 2.3 - Variantes .....   | 5  |
| 3 - Les intervenants.....                                       | 5  |
| 3.1 - Maîtrise d'oeuvre .....                                   | 5  |
| 3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie .....      | 5  |
| 3.3 - Contrôle technique .....                                  | 5  |
| 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs ..... | 5  |
| 4 - Conditions relatives au contrat .....                       | 5  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....                | 5  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 5  |
| 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....              | 5  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                    | 6  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres.....            | 6  |
| 6.1 - Documents à produire .....                                | 6  |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....              | 8  |
| 7.1 - Transmission électronique .....                           | 8  |
| 7.2 - Transmission sous support papier.....                     | 9  |
| 8 - Examen des candidatures et des offres .....                 | 9  |
| 8.1 - Sélection des candidatures .....                          | 9  |
| 8.2 - Attribution des marchés .....                             | 9  |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation .....                    | 10 |
| 9 - Renseignements complémentaires .....                        | 10 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....       | 10 |
| 9.2 - Procédures de recours.....                                | 11 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux d'urgence relatifs à la mise en sécurité de la chapelle St Jean. Le présent marché fait l'objet de deux tranches selon la zone géographique à traiter.

Tranche ferme : nef (compris façade occidentale), le chœur, les toitures des deux premières travées du bas-côté Sud, la toiture de la 1<sup>ère</sup> travée tournante Nord du déambulatoire

Tranche optionnelle : les bas-côtés (hors prestations tranche ferme), la chapelle d'axe et les 2 bâtiments de la sacristie

Les prestations sont décrites au CCTP.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 3 lots.

Le délai d'affermissement de la tranche optionnelle est de 6 mois à compter de la notification du marché relatif à la tranche ferme. Il n'est pas prévu de clause de dédit, le titulaire proposera dans le cadre de la tranche optionnelle un rabais en cas d'affermissement.

Lieu(x) d'exécution :  
Centre Hospitalier de Sens  
7 Bd Maréchal FOCH  
89 108 sens

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les prestations sont réparties en 3 lots :

| Montant de l'offre par lot |   |              |             |              |                            |
|----------------------------|---|--------------|-------------|--------------|----------------------------|
| Lot(s)                     | Désignation   | Montant HT   | Montant TVA | Montant TTC  | Soit en toutes lettres TTC |
| 01                         | Echafaudage   | .....<br>... | .....<br>.  | .....<br>... | .....<br>.....             |
| 02                         | Installations communes de chantier - Maçonnerie et pierre de taille |              |             |              |                            |
| 03                         | Charpente Couverture  | .....<br>... | .....<br>.  | .....<br>... | .....<br>.....             |

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                | Code suppl. 1 | Code suppl. 2 | Code suppl. 3 |
|----------------|----------------------------|---------------|---------------|---------------|
| 45454000-4     | Travaux de restructuration |               |               |               |

| Lot(s) | Code principal | Description  | Code suppl. | Code suppl. | Code suppl. |
|--------|----------------|--|-------------|-------------|-------------|
| 01     | 45262120-8     | Echafaudage  |             |             |             |
| 02     | 45262512       | Installations communes de chantier -<br>Maçonnerie et pierre de taille |             |             |             |
| 03     | 45261000       | Charpente Couverture   |             |             |             |

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

## **2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 - Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### **2.3 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

## **3 - Les intervenants**

### **3.1 - Maîtrise d'oeuvre**

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

2bdm Architectes  
60-62 rue d'Hauteville  
75 010 PARIS (mandataire du groupement)

### **3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie**

Sans objet.

### **3.3 - Contrôle technique et SPS**

Le marché est en cours de notification.

### **3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

Le marché est en cours de notification.

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

La durée du contrat est fixée au CCAP pour chacune des tranches.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution - planning
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le Bordereau de prix métré (BPM) / La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans, pièces graphiques
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés  | Niveau | Signature |
|---|--------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles |        | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels   |        | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés  | Niveau | Signature |
|---|--------|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années   |        | Non       |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) |        | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat  |        | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes   | Oui       |
| Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)  | Oui       |
| Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes  | Oui       |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU) / La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)  | Oui       |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat  | Non       |
| Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat  | Non       |
| Les plans détaillés de chaque partie du projet  | Non       |
| La présentation de l'équipe dédiée au projet  | Non       |
| Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
Non renseigné

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 8 - Examen des candidatures et des offres

### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

| Critères  | Pondération |
|---|-------------|
| 1-Prix des prestations  | 40.0 %      |
| 2-Valeur technique détaillée comme suit<br>MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES DU CANDIDAT (sur 20 points) : <ul style="list-style-type: none"><li>□ Organigramme de l'équipe</li><li>□ Détails des effectifs envisagés, pour les principaux postes du chantier</li><li>□ CV des membres de l'équipe faisant apparaître les formations, les compétences, l'ancienneté et les principales références, aussi bien pour le candidat que ses sous-traitants</li><li>□ Références illustrées de réalisations similaires</li><li>□ Certificats de capacité, et attestations d'architectes ou de travaux</li><li>□ Moyens techniques affectés par le candidat et ses sous-traitants</li></ul> METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE (sur 50 points) : <ul style="list-style-type: none"><li>□ Description des modes opératoires suivis pour la réalisation des travaux (compris échafaudages) adaptés aux spécificités et contraintes du chantier</li><li>□ Production des fiches techniques des matériaux utilisés et attribution des matériaux à chaque phase du chantier</li><li>□ Plan d'installation de chantier et organisationnel</li><li>□ Précision concernant les mesures prises pour le respect du fonctionnement des lieux au regard des attendus du maître d'ouvrage</li></ul> | 60.0 %      |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>SECURITE, HYGIENE, ENVIRONNEMENT (sur 15 points) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Respect et prise en compte des contraintes environnementales sur les lieux du chantier</li> <li>▫ Gestion des nuisances occasionnées</li> <li>▫ Gestion des déchets sur le chantier et dans les entreprises</li> <li>▫ Sécurité et l'hygiène sur le chantier en mentionnant les EPI mis à disposition ainsi que tout le dispositif de précaution sanitaire mis en place afin d'assurer la sécurité et la santé de tous les intervenants sur le chantier</li> </ul> <p><b>PLANNING PREVISIONNEL (sur 15 points) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Confirmation et ajustements si nécessaire du planning de chantier proposé par le MOE, en justifiant les délais indiqués pour les tâches principales</li> <li>▫ Indication des effectifs envisagés pour les tâches principales</li> </ul> |  |
|--|--|

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'acheteur se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation avec, en fonction de l'attractivité des offres, un seul ou plusieurs candidats. En tout état de cause, le nombre de candidats inviter à négocier ne pourra pas être supérieur à quatre (4). Cependant, l'acheteur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale. En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera via le profil acheteur et précisera toutes les modalités utiles de la négociation. Les termes de la négociation pourront porter sur l'ensemble des caractéristiques de l'offre (prix, qualité, délais, etc.).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 56 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue d'Assas

BP 61616

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 91 00

Télécopie : 03 80 73 39 89

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.